



La voiture, omniprésente pour les trajets domicile-travail, même les plus courts

En Occitanie, 700 000 personnes résident à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail, soit un tiers des actifs. C'est le cas d'un actif sur deux résidant dans un pôle, contre seulement un sur quatre pour ceux résidant en périphérie des villes. Pour ces courtes distances, l'usage de la voiture reste prépondérant puisqu'il concerne les deux tiers des déplacements. Les cadres et les employés utilisent moins la voiture que les autres actifs, mais ils sont néanmoins plus de la moitié à le faire. En dessous de cinq kilomètres, 16 % des déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail se font à pied et 5 % en vélo. La présence ou non d'aménagements adaptés aux modes de transport alternatifs peut expliquer en partie la plus ou moins grande prédominance de la voiture.

Rémi Lardellier, Insee

En Occitanie, deux millions d'actifs se déplacent pour rejoindre leur lieu de travail, tandis qu'un peu plus de 100 000 déclarent ne pas effectuer de trajet pour travailler. Ces derniers sont principalement des agriculteurs exploitants ou des artisans travaillant à domicile. Ces actifs qui ne se déplacent pas sont exclus du champ de l'étude (*sources et méthodologie*).

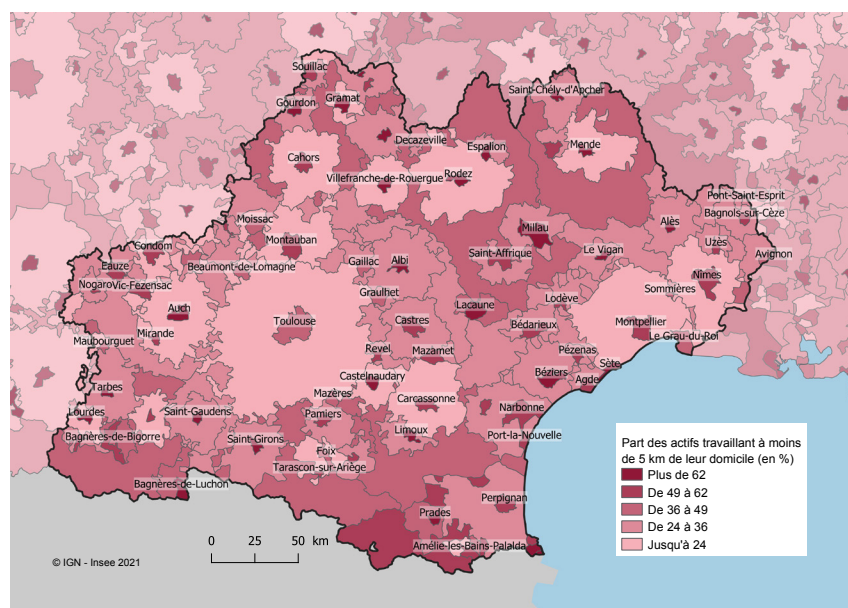
Parmi les actifs qui se déplacent pour se rendre au travail, un sur deux parcourt moins de 8,6 kilomètres en 2017, contre 9,2 en moyenne en province. La région se hisse ainsi au troisième rang des régions dont les distances domicile-travail sont les plus courtes, après la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un actif sur trois réside à moins de cinq kilomètres de son lieu de travail

Pour un tiers des actifs d'Occitanie, la distance entre le lieu de domicile et le lieu de travail est encore plus faible : 330 000 travaillent à moins de deux kilomètres et 370 000 à une distance comprise entre deux et cinq kilomètres. Les distances à

1 Les trajets courts sont rares dans les couronnes des grands pôles d'attraction

Part des actifs travaillant à moins de cinq kilomètres de leur domicile, selon le zonage en aire d'attraction des villes en Occitanie



Lecture : moins de 24 % des actifs résidant dans les couronnes de Montpellier et de Toulouse travaillent à moins de cinq kilomètres de chez eux.

Champ : actifs se déplaçant pour aller au travail

Source : Insee, recensement de la population 2017

parcourir sont plus courtes pour les actifs résidant au sein d'un pôle d'attraction que pour ceux installés en périphérie, dans la couronne d'un pôle (*définitions*). Dans les pôles, un résident sur deux travaille à moins de cinq kilomètres, contre un sur quatre dans les couronnes. Les actifs résidant dans les territoires hors de l'aire d'attraction d'une ville sont dans une situation intermédiaire : plus d'un tiers parcourent moins de cinq kilomètres pour aller travailler (*figure 1*).

Les trajets courts¹ sont plus rares au sein des pôles des aires les plus peuplées qui sont aussi les plus étendues. Dans le pôle toulousain, seulement 36 % des résidents parcourent moins de cinq kilomètres (51 % dans le pôle montpellierain). À l'inverse, 72 % des actifs du pôle du Vigan travaillent à proximité de leur domicile et plus de 80 % à Mende et Bagnères-de-Luchon.

La polarisation des emplois et l'étalement des lieux de résidence sont à l'origine de trajets plus longs pour les actifs résidant dans les couronnes. La moitié d'entre eux travaillent dans le pôle et quasiment tous parcourent alors plus de cinq kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. Même quand ils travaillent au sein de la couronne, leur trajet dépasse le plus souvent les cinq kilomètres.

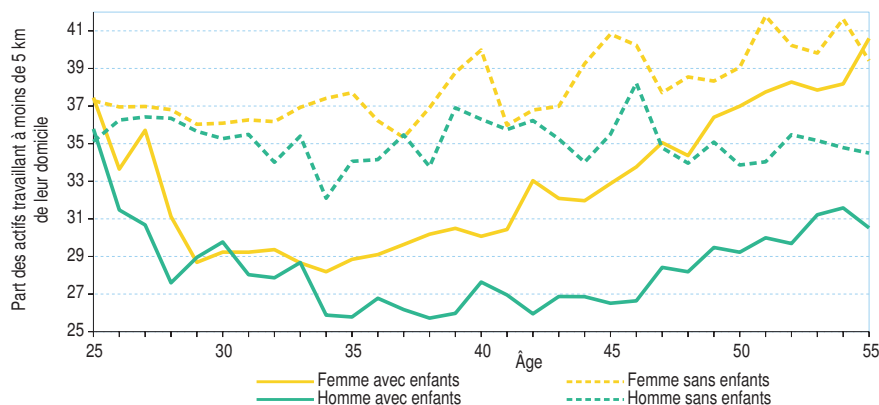
Les employés habitent plus souvent à proximité de leur lieu de travail

Les artisans, les commerçants et les agriculteurs qui ne résident pas sur leur lieu de travail en sont souvent proches : plus de la moitié d'entre eux parcourent moins de cinq kilomètres pour rejoindre leur lieu d'activité. Parmi les salariés, employés et ouvriers habitent également souvent à proximité de leur travail : 39 % des employés et 31 % des ouvriers parcourent moins de cinq kilomètres. Au contraire, les trajets courts sont moins fréquents pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures : seulement 28 % travaillent à moins de cinq kilomètres de chez eux.

Les femmes résident généralement plus près de leur lieu de travail que les hommes (*figure 2*) : 37 % d'entre elles parcourent moins de cinq kilomètres, 4 points de plus que pour les hommes. L'inégale répartition du travail domestique et de la charge éducative entre les hommes et les femmes explique en partie cet écart. Le fait que les femmes soient aussi plus souvent employées que les hommes constitue un autre facteur explicatif. Quel que soit le genre, les distances domicile-travail sont plus longues pour les adultes ayant des enfants. Les parents de 30-40 ans sont les

2 Les parents d'enfants en bas âge résident moins souvent à proximité de leur lieu de travail

Part des actifs travaillant à moins de cinq kilomètres de leur domicile, selon l'âge, le genre et la présence d'enfants en Occitanie



Lecture : 29 % des femmes et des hommes avec enfants âgés de 29 ans travaillent à moins de cinq kilomètres de leur domicile.
Champ : actifs de 25 à 55 ans se déplaçant pour aller au travail
Source : Insee, recensement de la population 2017

plus éloignés de leur lieu de travail ; avec de jeunes enfants, ils privilégient un mode de vie différent, dans des logements plus grands et moins coûteux situés en périphérie des villes.

Les deux tiers des déplacements de moins de cinq kilomètres se font en voiture

La voiture, la fourgonnette ou le camion restent prédominants. Ils sont utilisés pour 69 % des trajets domicile-travail de courte distance. Les modes doux, marche et vélo, représentent 21 % de ces trajets. Ainsi, 16 % des trajets de moins de cinq kilomètres se font à pied et 5 % à vélo (*figure 3*). Les autres déplacements s'effectuent en transports en commun (7 % des trajets domicile-travail de moins de cinq kilomètres) ou en deux roues motorisés (3 %). Comme attendu, se rendre à son travail à pied est d'autant plus fréquent que la distance à parcourir est réduite : 35 %

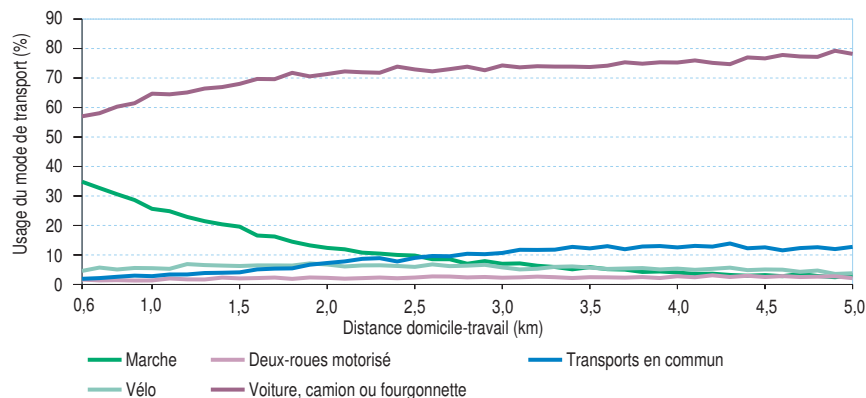
des actifs se rendent à leur travail à pied quand il est situé à moins de 500 mètres de leur domicile. C'est le cas de 20 % des actifs qui doivent parcourir 1,5 kilomètre et de moins de 10 % quand le lieu de travail est distant de plus de 2,5 kilomètres du domicile. Au-delà de ce seuil, les transports en commun l'emportent sur la marche. *A contrario*, l'usage du vélo reste stable pour toutes les distances inférieures à cinq kilomètres.

L'usage des modes doux est facilité par des services ou infrastructures adaptés

Les distances à parcourir n'expliquent pas, à elles seules, le choix des modes de transport. Le cas des transports en commun est révélateur : ils ne peuvent être utilisés que s'il existe des infrastructures et offres de service adaptées. Ainsi, 13 % des trajets de moins de 20 kilomètres sont réalisés en transports en commun pour les actifs

3 La marche privilégiée par rapport aux transports en commun pour les trajets inférieurs à 2,5 kilomètres

Usage de chaque mode de transport selon la distance domicile-travail en Occitanie



Lecture : 65 % des trajets de un kilomètre se font en voiture, camion ou fourgonnette ; 25 % à pied.
Champ : actifs se déplaçant pour aller au travail, sur des distances inférieures à 5 km
Source : Insee, recensement de la population 2017

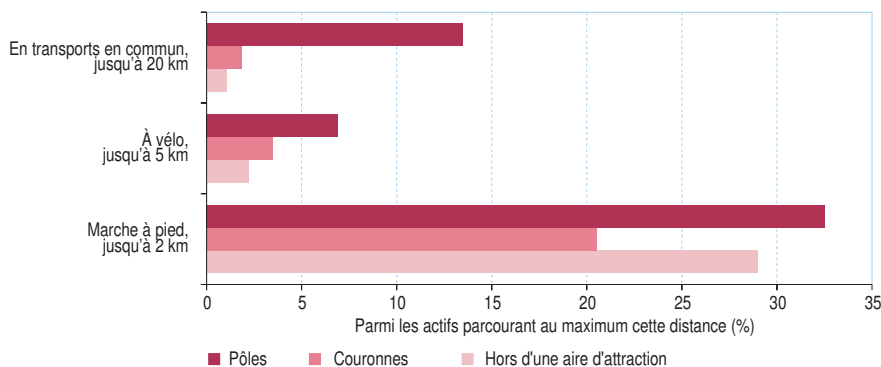
¹ Dans cette étude, les trajets courts sont ceux inférieurs à cinq kilomètres.

résidant au sein des pôles, généralement mieux dotés en offre de transports en commun, contre moins de 2 % au sein des couronnes (figure 4). Ce constat s'applique aussi aux déplacements à vélo : sur les trajets de moins de cinq kilomètres, le vélo est deux fois moins utilisé au sein des couronnes où le maillage en aménagements cyclables est moins dense que dans les pôles. Le cas de la marche vient confirmer cette analyse : au sein des pôles mais aussi des communes isolées, environ 30 % des trajets inférieurs à deux kilomètres se font à pied, contre seulement 20 % dans les couronnes. Ces résultats traduisent en partie la moindre place laissée aux piétons et cyclistes dans l'urbanisation de ces espaces (*pour en savoir plus*).

La prédominance de la voiture pour les courts trajets varie également à l'échelle infra-urbaine au sein des grands pôles d'attraction. Dans l'hypercentre de Toulouse ou de Montpellier, moins d'un trajet court sur cinq est réalisé en voiture (figures 5 et 6). L'usage de la voiture pour ces distances augmente lorsque l'on s'éloigne des centres-villes. Dans certains quartiers les plus excentrés de Toulouse et de Montpellier, la voiture est utilisée pour quatre trajets courts sur cinq. Cet usage plus marqué de la voiture en périphérie des centres-villes résulte de plusieurs facteurs. D'une part, les aménagements pour les alternatives à la voiture sont plus rares ou de moindre qualité : moindre fréquence des transports en commun, itinéraires piétons et cyclistes plus souvent morcelés (*pour en savoir plus*).

4 Les transports en commun, très peu utilisés par les actifs ne résidant pas dans un pôle

Part des actifs se déplaçant en transports en commun, à vélo ou à pied pour des distances appropriées à chaque mode de transport, selon le type d'espace de résidence en Occitanie



Lecture : pour les trajets de moins de 2 km, 29 % des actifs résidant dans des communes hors de l'attraction d'une ville se déplacent à pied ; en couronne, ils ne sont plus que 21 %.

Champ : actifs se déplaçant pour aller au travail

Source : Insee, recensement de la population 2017

D'autre part, à distance domicile-travail comparable, le profil des actifs n'est pas le même : les cadres habitent plus souvent en centre-ville et les familles plus souvent en périphérie.

Cadres et employés utilisent moins la voiture

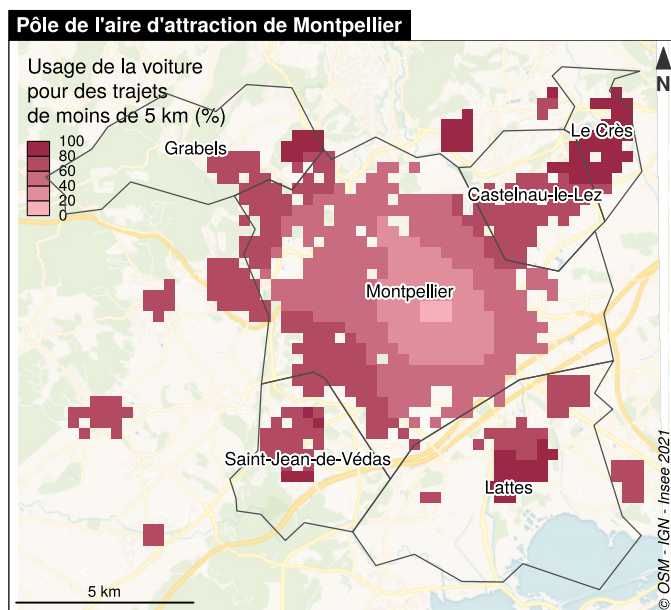
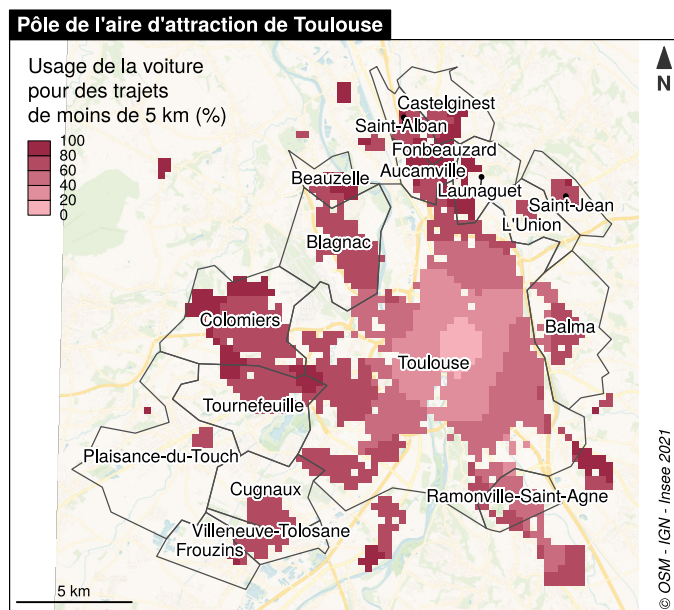
Les cadres et les employés sont les actifs qui se déplacent le moins en voiture pour les trajets de courte distance (figure 7). L'usage du vélo est davantage répandu chez les cadres et les déplacements à pied sont plus fréquents pour les employés. Pour ces déplacements de moins de cinq kilomètres,

les actifs exerçant des professions intermédiaires et les ouvriers, utilisent davantage la voiture pour se rendre au travail. Quand ils ne le font pas, les ouvriers privilégient plus souvent les deux-roues motorisés (4 %), alors que les professions intermédiaires optent plutôt pour le vélo (8 %), une pratique qui se rapproche de celle des cadres.

L'usage de la voiture pour des trajets de moins de cinq kilomètres peut répondre aussi à des contraintes professionnelles. C'est le cas par exemple des artisans qui se déplacent le plus en voiture ou fourgonnette (89 %). Ils peuvent en effet effectuer de

5 et 6 Moins de 20 % des résidents des centres-villes de Toulouse et de Montpellier vont travailler en voiture

Part des trajets de moins de cinq kilomètres effectués en voiture dans les pôles de Toulouse et Montpellier



Lecture : pour les résidents des centres-villes de Toulouse et Montpellier, moins de 20 % des trajets inférieurs à cinq kilomètres se font en voiture.

Champ : carreaux de 300 m de côté où résident plus de 20 actifs travaillant à moins de 5 km

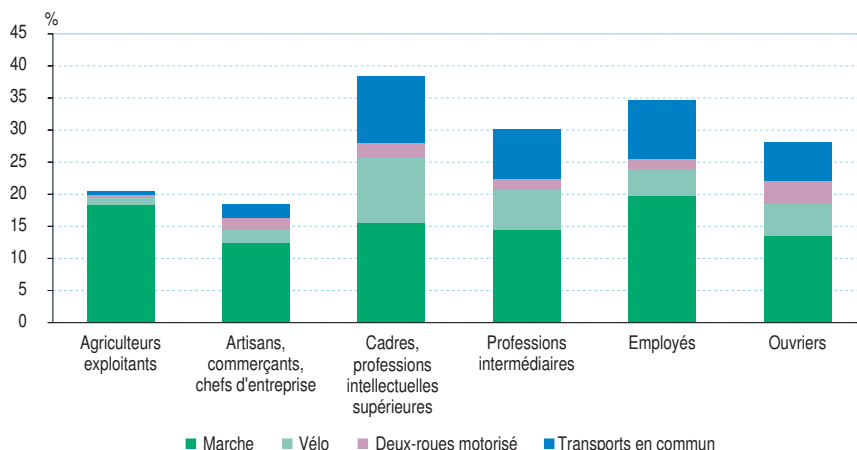
Source : Insee, recensement de la population 2017

nombreux déplacements dans la journée, avec souvent du matériel à transporter.

À distances comparables, les modes de déplacement varient également selon le genre. Pour les trajets de moins de cinq kilomètres, les femmes se déplacent plus souvent à pied ou en transports en commun. Les hommes privilégient, eux, la voiture, le vélo et les deux-roues motorisés. ■

7 Pour les courtes distances, les employés marchent plus et les cadres se mettent au vélo

Usage des modes de transport - autres que la voiture - selon la catégorie sociale, pour des déplacements de moins de cinq kilomètres en Occitanie (en %)



Lecture : 38 % des cadres qui parcourent moins de cinq kilomètres pour aller travailler ne se déplacent pas en voiture : ils sont par exemple 10 % à se déplacer en vélo.

Champ : actifs se déplaçant pour aller au travail

Source : Insee, recensement de la population 2017

L'usage de la voiture diminue au profit du vélo

En Occitanie, de 2015 à 2019², l'usage de la voiture diminue au profit du vélo. La voiture est moins utilisée dans les pôles d'attraction et dans les communes hors attraction des villes. Dans ces espaces, la part des déplacements effectués en voiture, toutes distances confondues, passe de 71 % à 69 % dans les premiers et de 88 % à 86 % dans les seconds. Au sein des couronnes, l'usage de la voiture reste stable (91 %). En revanche, quel que soit l'espace de résidence, la part des déplacements à vélo augmente. Elle passe notamment de 4 % à 6 % dans les pôles d'attraction.

² Ces premiers résultats en évolution sont obtenus à partir des enquêtes annuelles de recensement de 2015 et de 2019. Mobilisant une seule enquête, ils ne peuvent donner lieu à des analyses plus fines ; il est en effet nécessaire de cumuler cinq enquêtes de recensement pour obtenir un recensement de la population complet et pour pouvoir procéder à des analyses infrarégionales.

Sources et méthodologie

Les résultats sont issus du **recensement de population de 2017** (France hors Mayotte). Le champ est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage, âgés de 15 ans ou plus, résidant en Occitanie. Les personnes ne se déplaçant pas ou ayant déclaré un lieu de travail à plus de 150 kilomètres de leur logement ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le distancier Metric de l'Insee fournit pour la première fois pour cette étude les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail suite à la **géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi**. Ceci permet de connaître les distances domicile-travail avec plus de précision que précédemment, notamment à l'intérieur des grandes communes. La distance a été calculée aux adresses précises dans 75 % des cas. Dans les 25 % restants, le calcul est moins précis, la plupart du temps en raison des difficultés à géolocaliser le lieu de travail (lieu de travail variable, adresse imprécise, non-réponse, commune étrangère).

La crise sanitaire de 2020 a eu un fort impact sur les déplacements domicile-travail, avec notamment le développement massif du télétravail et le report de déplacements effectués auparavant en transport en commun vers des modes de transport individuel. Les données disponibles à ce jour permettent seulement de dresser un état des lieux antérieur à ces transformations.

Définitions

L'**aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de densité de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées des communes hors attraction des villes.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2021

Pour en savoir plus

- « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile travail, même pour de courtes distances », *Insee Première* n° 1835, janvier 2021
- « Se déplacer au quotidien : enjeux spatiaux, enjeux sociaux »
Fiche d'analyse de l'observatoire des territoires, 2019
- « Aller au travail à vélo », *Insee Flash Occitanie* n° 35, janvier 2017
- « La ville morcelée. Effets de coupure en milieu urbain », Frédéric Héran, Economica, 2011

